





B. 2145

**Prof. S. CZARNOWSKI (Varsovie)**

---

**LE MORCELLEMENT DE L'ÉTENDUE  
ET SA LIMITATION DANS LA RELIGION ET LA MAGIE**

---

Jc me propose d'exposer la substance de résultats partiels, atteints au cours d'un travail à longue haleine que j'ai entrepris sur l'idée de l'espace dans la religion et la magie. Le morcellement de l'étendue et sa limitation seront seuls envisagés ici. Il s'agit de comprendre comment il se fait que les actes religieux et les événements mythiques, étant accomplis ou localisés dans des portions limitées et rigoureusement closes de l'étendue, les mêmes actes et événements affectent la totalité de l'étendue, le monde en son ensemble? Ainsi posée, la question ne concerne qu'une partie du problème de l'espace, qui a été formulé jadis dans toute son ampleur (ainsi que celui du temps dans les mêmes domaines) par MM. Hubert et Mauss dans le tome V de l'*Année Sociologique*. Je crois ce problème mûr, surtout après l'étude que le premier de ces savants a consacrée à la représentation du temps. Aussi, si je me borne momentanément à l'étude du morcellement et de la limitation de l'étendue, c'est que j'y vois le moyen le plus propre à nous mettre à même d'aborder l'ensemble du problème de l'espace dans la religion et la magie, en raison de la richesse des documents, de leur variété, ainsi que des concomitances des domaines divers de la vie sociale dans les mêmes faits. Bien entendu, je me réserve de développer et de modifier éventuellement mes conclusions, quand j'aurai mené à bout l'étude des questions connexes de celle qui est l'objet du présent rapport. Néanmoins, telles quelles, ces conclusions m'ont paru susceptibles de provoquer des recherches dans une direction bien injustement négligée. C'est pourquoi je me suis décidé à vous les soumettre.



Dans l'impossibilité où je suis, vu le manque de temps, de vous faire part de ma documentation, j'ajoute que mes recherches ont porté jusqu'ici surtout sur les faits européens, avant tout les faits romains, auxquels j'ai comparé les faits sémitiques, ouest-africains et ceux que révèle l'étude de la géomancie chinoise, dans la mesure où les sinologues l'ont rendue accessible au lecteur européen qui ne sait pas le chinois. En vue de faciliter la discussion, je ferai mon possible pour ne citer que les faits romains et ceux du folkore et du droit coutumier du reste de l'Europe, à moins qu'il ne s'agisse de faits très caractéristiques, que je ne trouve pas à remplacer par des faits universellement connus.

## I

Remarquons d'abord que tout morcellement, c'est-à-dire toute division de l'étendue en territoires ou en parcelles de quelque ordre que ce soit, est accompagné d'une séparation efficace. J'entends par là qu'il entraîne nécessairement la reconnaissance ou le tracement d'une limite, qu'on se représente être réelle, infranchissable en principe, et que dans la pratique on ne peut franchir qu'en se conformant à des conditions prescrites.

Ceci n'est pas vrai seulement au sens juridique, mais aussi au sens religieux. De même que les droits d'un chacun finissent à la limite du voisin et que pénétrer dans le territoire de l'étranger équivaut à une déclaration de guerre, l'action des puissances spirituelles s'arrête aux limites. C'est au delà de celles-ci qu'est expulsé le bouc émissaire chargé des péchés de la communauté chez les Juifs, et que le char de l'épidémie est traîné en Inde. Ni les péchés, ni l'épidémie ne reviennent. La chasse des esprits fait le tour des limites de la commune, à travers bois et terrains incultes, sans pénétrer dans les champs. D'autre part, si les influences nocives, ou du moins dangereuses, qui sévissent de par le vaste monde, sont arrêtées à la limite, l'action bienfaisante des rites pratiqués à l'intérieur de celle-ci y finit aussi, ou bien y change de caractère. Chaque paroisse adresse séparément ses supplications à Dieu pour avoir la pluie ou pour écarter la grêle.



On ne franchit pas impunément une limite, non seulement celle d'un sanctuaire, mais toute limite territoriale quelle qu'elle soit, sans observer les rites prescrits. Ceux-ci ont pour effet la sacralisation, ou inversement, la désacralisation du passant, soit qu'ils consistent en une purification, soit qu'ils aient l'aspect d'offrandes ou de prières. C'est qu'en franchissant la limite, on pénètre dans un domaine différent de celui où l'on était. Ce qui existe ou se passe au delà de la limite, existe ou se passe en deçà, mais autrement et dans un sens contraire. Suivant une croyance polonaise, un œuf de poule porté hors de la limite de la commune devient stérile. En un mot, il y a opposition entre l'étendue délimitée et le reste du monde. Juridiquement parlant, elle est exceptée, et elle l'est aussi dans le sens religieux.

A cette conséquence négative de la délimitation en correspond une positive. C'est la création d'une individualité religieuse spatiale. Le territoire ou la parcelle délimitée, en même temps qu'elle est appropriée ou attribuée, devient le siège d'un culte particulier, ou bien des conditions particulières de vie spirituelle y surgissent. Les actes religieux qu'on y accomplit et les événements mythiques qui s'y passent lui sont propres et ne peuvent en être détachés. L'individualité spatiale s'y exprime sans reste.

On le voit bien en étudiant la vie religieuse des sociétés qui vivent en petits groupes très homogènes, séparés des autres groupes analogues par de larges espaces inhabités, ou habités par une population différente ou intermittente. C'est le cas de beaucoup de peuples dits « primitifs », mais on en trouve des exemples plus près de nous, dans les groupes limitrophes du désert, ou dans les hameaux de la haute montagne.

Au point de vue religieux, le monde y apparaît nettement divisé en deux parties, qui sont opposées l'une à l'autre. D'un côté, il y a le territoire où l'on vit normalement. Le sacré y fait sentir ses effets, mais seulement par le canal des rites. Il se réalise par le moyen d'actes organisés en un système, qui permet de le saisir, de le renouveler périodiquement et de le rendre profitable à la vie humaine. De l'autre côté est un domaine vague, qui est celui du sacré non organisé. Les puissances spirituelles y sévissent déchaînées, terribles et funestes à celui qui y pénétrerait sans y être préparé. Seuls les gens consacrés peuvent s'y aventurer, et encore ne peuvent-ils le faire indiffé-



remment à tout moment. C'est là, dans la forêt, le désert, la montagne que l'on va s'initier et communier directement avec les dieux et les esprits, c'est là qu'on cherche la révélation, c'est là enfin que le magicien s'en va pratiquer ses sortilèges. Le temps revenu de renouveler la puissance sacrée qui assure la vie et la prospérité du groupe, on voit la population de villages entiers aller dans la forêt ou en quelque lieu hanté, et y passer la nuit de la fête. Elle en revient sanctifiée et elle en ramène des gages pour la période à venir — un Mai, un jeune couple, une victime de sacrifice, ou encore le feu nouveau. L'étendue est de qualité différente et opposée, selon qu'elle est située en deçà ou au delà de la limite qui sépare le territoire de la vie humaine quotidienne, de celui où l'on ne pénètre qu'à de rares occasions et que hantent librement les êtres spirituels.

Mais comment se comportent les uns envers les autres les organismes religieux nés du morcellement ?

Ce sont autant d'individualités qu'il y a de fractions limitées de l'étendue. Deux villes, deux paroisses n'ont pas les mêmes dieux, ni les mêmes patrons. Le nom dont on les désigne, générique ou individuel, n'y fait rien. Les Génies des lieux, les Mères, Matrones, Tutèles ou Fortunes appartiennent en propre aux localités, aux villages, villes et territoires où on les vénère. On prend soin de les distinguer par des surnoms toponymiques. Pareillement les Madones de deux églises voisines ne sont pas la même Madone, et la Vierge de Lourdes n'est pas identique à celle de Czestochowa.

Le pouvoir des dieux s'arrête à la limite territoriale, au delà de laquelle commence celui du dieu voisin. Ainsi, en Babylonie, toute délimitation territoriale entre villes prend l'aspect d'un traité conclu entre leurs dieux respectifs. Quant au caractère territorial de ces organisations du culte, je me bornerai à citer un seul exemple, mais particulièrement éloquent. C'est, telle que la raconte le II<sup>e</sup> Livre des Rois, l'histoire des colons que les Assyriens avaient installés à Samarie après la prise et l'évacuation de cette ville. Ces colons, ignorants de l'Éternel, avaient amené avec eux le culte de leurs dieux indigènes. Or, des lions les infestèrent, jusqu'au jour où l'on fit revenir d'exil un prêtre israélite, qui leur enseigna la manière de vénérer l'Éternel. Ce qu'il



y a de remarquable en cette histoire, c'est que les colons n'ont pas abandonné leurs dieux anciens, et qu'il se sont bornés à juxtaposer le culte du Dieu d'Israël à leurs cultes propres, ce dont l'Éternel s'accommoda, bien qu'il n'eût jamais souffert pareille offense de la part d'Israélites. C'est que ceux-ci étaient non seulement des habitants de son domaine, mais son peuple, tandis que les colons étaient des étrangers, tenus à le vénérer uniquement à titre de seigneur du territoire d'Israël.

Je viens d'employer le mot *individualité* pour désigner ces organisations religieuses territoriales. Elles le sont en effet, dans l'acception stricte du terme. Si le territoire se subdivise, et il en est susceptible à l'infini, ce fait, tout en donnant naissance à des organisations religieuses nouvelles, n'entraîne point de par lui-même la dissolution de l'unité ancienne. Il y a à Rome autant de Lares urbains que la Ville compte de régions, et de plus chaque *vicus* a les siens. Mais les Lares des *vici* n'ont rien à voir avec ceux des régions, pas plus que le culte de ceux-ci n'affecte en rien celui des Lares de la Ville. Pareillement les *Lares publici* de l'*Ager Romanus* coexistent avec les Lares de chaque parcelle rurale, indépendamment les uns des autres. D'autre part, si l'agrégation ou l'incorporation d'un territoire signifie une extension spatiale du pouvoir des divinités du vainqueur, celles-ci n'en demeurent pas moins liées à leur territoire ancien. Leur pouvoir nouveau vient se surajouter à l'ancien, il ne se confond pas avec lui. Jupiter Optimus Maximus a beau régner de l'Île de Bretagne à l'Euphrate, il n'en est pas moins le dieu particulier de la ville même de Rome, et les liens qui l'unissent à celle-ci sont autrement intimes. On peut dire qu'en lui s'exprime d'une part Rome, de l'autre l'Empire, mais à un degré différent. Quant aux divinités des territoires incorporés ou agrégés, elles peuvent être emmenées en captivité, installées chez le vainqueur et elles le sont fréquemment. Mais si leur situation de droit en est modifiée, leur valeur religieuse en tant qu'expression intégrale de leur territoire ne subit aucune atteinte. Minerve de Falerii est installée à Rome sous le nom significatif de *Minerva Capta*. Elle est tout de même la déesse de Falerii. C'est que les dieux du territoire ne sont autre chose que le territoire même. Ils en incarnent l'intégralité.

A cet égard, un exemple est digne d'être cité. C'est la per-



sistance du culte de Diane, en tant que culte du Latium, bien après la disparition de la confédération des villes latines qui en avait été la base. Du temps de Varron, le sanctuaire de Diane sur l'Aventin était encore *commune Latinorum Dianæ templum*. Seul le lieu du culte avait changé, le rôle de sanctuaire central ayant été transféré d'Arícia au temple de Rome. Ainsi chaque fraction de l'étendue apparaît-elle constituée en une unité religieuse territoriale, qui ne peut être ramenée ni au total des unités subordonnées, ni au résultat de la division d'une unité d'ordre supérieur. Chacune existe en soi et pour soi. Elle est indivisible et inextensible.

Néanmoins, si chacune de ces unités est entièrement autonome, elles ne sont ni égales, ni équivalentes au point de vue religieux. Les dieux voisins apparaissent, il est vrai, souvent comme parties contractantes ou comme adversaires. Mais cela n'a lieu qu'en matière de droit ou de politique. Ils ne sont jamais sur un pied d'égalité religieuse, et même ils ne peuvent l'être.

En effet, chaque unité religieuse territoriale est constituée en une organisation totale du sacré. Chaque fois qu'il s'y réalise, il le fait sans reste. Aussi n'y a-t-il point de place pour une autre unité, à côté de l'unité religieuse territoriale. En dehors d'elle existe seul le vaste monde, duquel elle est exceptée et auquel elle s'oppose comme à un tout, et non à une quelconque de ses parties. Au delà de la limite de mon champ ou de ma ville, commence immédiatement le domaine où le sacré organisé différemment se confond avec le sacré non organisé. L'un et l'autre sont en droit l'étranger. Au point de vue religieux, ils sont le domaine des puissances indomptées, qu'il s'agit d'écarter ou d'assimiler au moyen d'actes, accomplis à l'intérieur de mes limites. Je puis rendre inoffensifs les dieux de mon voisin, je puis les subordonner aux miens, je puis même les emprunter et les installer chez moi. Ils n'en demeurent pas moins toujours des dieux étrangers, traités en ennemis ou en hôtes, des êtres exterritoriaux qui n'ont aucun droit en mon domaine. Les *di novensides* de Rome ne sont pas introduits dans l'enceinte, limitée par le *pomerium* antique, où règnent seuls les dieux indigètes, et, tandis que les nouveaux venus sont vénérés comme dieux de certains domaines de la vie humaine ou bien de territoires déter-



minés, les dieux propres de la Ville étendent leur protection aussi loin que le peuple romain, qu'ils soutiennent dans ses entreprises. Seuls, les augures pris à l'intérieur du *pomerium* valent pour les actes officiels qui concernent la Ville même, l'*Urbs Roma*, aussi bien que le domaine romain en son ensemble. Toute pratique augurale qui a lieu en dehors du *pomerium*, ne concerne qu'une fraction de l'étendue qui commence en dehors de la Ville.

On voit que l'unité religieuse territoriale, considérée en elle-même, est isolée. Elle est le centre de l'univers, dont elle est séparée et exceptée. Toutes les autres fractions de l'étendue, quelles qu'elles soient, se groupent autour de ce centre, en tant que parties du même univers. Le géomancier chinois apprécie les propriétés des accidents du terrain non en elles-mêmes, mais par rapport à l'emplacement qu'il étudie. En un mot, l'espace n'apparaît pas tel qu'un échiquier, formé de cases juxtaposées, mais il se compose d'une cellule centrale, et d'un entourage, qui embrasse le reste du monde. C'est une image analogue à celle que présente une surface d'eau, dans laquelle une pierre a été lancée.

## II

Mais cette unité centrale n'est pas homogène. Il faut y distinguer au moins trois éléments : un lieu sacré, une limite et l'étendue qui est entre les deux. On verra que les effets des actes religieux et, en général, la réalisation du sacré, ont lieu en ondes, qui atteignent leur maximum d'intensité aux points extrêmes et central, c'est-à-dire, aux limites et au lieu sacré.

Chaque unité religieuse a son lieu sacré. C'est celui où sont accomplis les actes religieux. Il est fixe ou variable. Mais ce qui le caractérise, c'est qu'il est excepté de l'unité religieuse territoriale et rigoureusement limité, de même que cette unité est limitée et exceptée du reste de l'univers. En effet, s'il s'agit d'installer un culte, ou de pratiquer la divination, un acte nécessaire dans toutes les religions est de délimiter un emplacement et de l'excepter de son entourage. L'augure romain officie dans un *templum*, c'est-à-dire, dans un emplacement quadrangulaire,



qu'il a limité et qu'au moyen de gestes et de formules il a libéré de toute servitude contraire aux actes qui doivent s'y accomplir. La même chose a lieu lorsqu'on procède à l'installation d'un culte. Son emplacement est un *locus liberatus et effatus*.

Sans doute, l'étendue entière de l'unité territoriale est limitée et libérée pareillement par égard au reste de l'univers. C'est l'*ager effatus* des Romains, qui entoure le *locus effatus* et sacré. Mais, tandis que l'exception de l'unité territoriale a pour effet d'y créer des conditions propices à la vie quotidienne des hommes, en en écartant les interventions intempestives des puissances spirituelles déchaînées, donc une désacralisation, la libération du lieu du culte est accompagnée ou suivie d'une sacralisation. Le sacré y afflue et s'y manifeste dans toute sa puissance. Il faut des actes ou des formules particulières pour en écarter certaines influences. En principe tous les dieux et tous les esprits accourent dans l'enceinte du lieu sacré, de même qu'on les voit se presser dans le cercle tracé par la baguette du magicien. Le macrocosme rentre dans le microcosme. Il y est contenu entièrement. Le lieu sacré est ainsi plus qu'un résumé ou un représentant du monde. Il est le monde. Il renferme l'univers et lui est équivalent.

Or, la même parenté de nature, qui existe entre le lieu sacré et l'univers, en tant que domaine des puissances spirituelles, existe d'une part entre le même univers et les limites, de l'autre entre celles-ci et le lieu sacré.

En effet, loin d'être, même en théorie, une ligne de séparation idéale, la limite est une étendue qui a sa valeur juridique et religieuse propre. C'est une bande plus ou moins large de terrain ménagé, donc demeuré à l'état naturel ou à peu près, qui de par la loi ou la coutume est exceptée des terrains adjacents. Une loi Mamilia exigeait à Rome qu'elle eut cinq pieds de largeur, et les arpenteurs latins nous apprennent que fréquemment la coutume réservait six pieds de terrain pour la limite. La coutume polonaise se contente de la largeur d'un sillon et du rejet de terre qui le longe, donc de deux pieds, entre les parcelles paysannes, tandis qu'entre celles-ci et la terre du seigneur, ainsi qu'entre deux terres nobles ou deux villages, la bande de terrain ménagé est de quatre à six pieds selon les provinces. Ce



terrain, qui en droit théorique appartient par moitié aux deux propriétaires adjacents, est soumis à des servitudes qui en empêchent la pleine jouissance. Il est défendu de le cultiver et il est soumis à des droits de passage. La loi romaine exige même formellement que les limites servent de voies publiques, de sorte que chez les théoriciens de l'arpentage les termes *finis* et *limites* sont synonymes de *viae* et *semitae*.

Ces bandes de terrain sont-elles exceptées religieusement comme elles le sont en droit ? L'examen des propriétés religieuses des limites permet une réponse affirmative à cette question, en même temps qu'il met en évidence leur caractère sacré. Les limites sont bien des étendues d'une autre nature que celle des terrains adjacents.

Elles sont consacrées. Leur tracement est un acte religieux. Les bœufs, qui ont traîné la charrue de Romulus traçant la limite du *pomerium* sont sacrifiés. Le bornage est accompagné chez les Latins de sacrifices, qui des bornes font des dieux Termes. On immole une victime, dont le sang coule dans le trou préparé pour recevoir la borne, on jette dans ce trou les cendres du foyer sacrificiel, on y verse des libations, après quoi la pierre ou le pieu, préalablement oint et couronné, est planté. Ce sacrifice est répété aux Terminalia. En Pologne, on fouette un petit garçon sur le tertre nouveau qu'on élève en guise de borne terminale, coutume qui passe aujourd'hui pour une plaisanterie, mais qui est certainement la survivance d'un rite. La délimitation et le renouvellement périodique des limites s'accomplit en ancien droit polonais dans des formes qui ont conservé l'aspect de rites. C'est un circuit que le sous-camérier du district accomplit en compagnie des parties, des voisins nobles et des anciens, choisis entre les paysans, tous à cheval. L'*equitatio* — c'est le terme de droit — est accompagnée de proclamations faites par trois fois à chaque tertre d'angle, sur lequel l'huissier doit monter, et autour duquel les assistants prêtent serment. Dans la partie du pays limitrophe de la Moravie, ainsi qu'en Moravie même, celui-ci a un aspect tout à fait païen jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle. Les témoins nobles y prêtent serment debout sur le tertre, en étendant leur main droite vers le soleil, et les témoins paysans s'agenouillent dans la fosse qui a été creusée afin d'amasser la terre du tertre.

Les limites sont encore l'emplacement de certains cultes,



surtout de ceux qui sont bannis du territoire où l'on vit normalement. Ainsi les morts sont enterrés sur la bande même des limites dans certaines parties de l'Italie romaine, de sorte que les cippes funéraires y servent de bornes terminales. Ailleurs, par exemple chez les Ruthènes, les limites et en particulier les tertres d'angle sont supposés être les tombeaux d'hommes morts de mort violente, de guerriers anciens, de suicidés, de damnés de toute espèce. Dans l'Europe entière les limites sont aussi un des endroits propres à la pratique de la magie. C'est là qu'on s'en va verser l'eau, dans laquelle on a fait passer par incantation la maladie, c'est là que la paysanne polonaise jette la « misère » du logis nouée dans un chiffon, ou mise en bouteille dans un os creux. Les limites sont continuellement hantées par des êtres spirituels de toute sorte, pour la plupart hostiles. Le paysan polonais et ruthène y craint la rencontre du démon féminin de l'heure de midi, qui étouffe les moissonneurs endormis sur la limite. C'est là que circulent les méchantes fées, qui enlèvent les enfants nouveaux-nés avant qu'on ne les ait baptisés et qui laissent les leurs, laids et criards, à la place. Suivant les Cracoviens et aussi les Hutzuls, une femme, dont l'enfant a été ainsi échangé, n'a qu'à porter celui des fées sur la limite, le fouetter là bien fort, puis se détourner. Les fées apitoyées par la douleur de l'enfant, l'emporteront et déposeront à sa place celui qu'elles avaient enlevé. C'est enfin sur les limites, surtout à leurs croisements, qu'on rencontre très sûrement le diable.

Un coup d'œil suffit pour se convaincre que toute cette vie spirituelle intense, qui fleurit sur l'étroite bande des limites, est la même qu'on attribue aux espaces sauvages, inhabités, incultes. Le caractère généralement nocif des esprits et des puissances amorphes qui y circulent à toute heure, alors que pour pénétrer dans le territoire des hommes il leur faut des moments rares et des occasions particulières, permet à lui seul de le supposer. Mais il y en a des preuves positives. Précisément dans les parties de l'Italie, où les morts sont enterrés aux limites, ils le sont aussi dans les terrains incultes, rocheux et sauvages. En Pologne, les mêmes esprits qui circulent le long des limites sont chez eux dans les forêts, dans les montagnes, dans tous les lieux écartés et vagues. La « misère » est aussi bien pendue dans son chiffon à une branche dans la forêt, que jetée sur la limite. Je l'y ai vue



plus d'une fois. Assurément, les bois, les montagnes, les marais ont leur population spirituelle particulière, adaptée aux lieux, mais cette population déborde sur les limites. Inversement celle des limites pénètre dans ces espaces sauvages. On le voit par le fait que le circuit processionnel, qui sort de la forêt aux jours des fêtes, suit le tracé des limites. Les haies mitoyennes sont, suivant les Hutzuls, le chemin de tous les esprits et, suivant les Polonais, celui de la Mort. Or, leur habitat est quelque part dans la montagne ou la forêt. C'est que tous les lieux écartés, y compris les limites, ont au fond la même nature. Ceci n'a d'ailleurs rien qui puisse étonner, la limite entre deux territoires étant un terrain ménagé, laissé intentionnellement à l'état naturel, le même qui est celui des régions inhabitées et sauvages. Les unes et les autres sont des terrains nuls, qui séparent deux étendues habitées et organisées pour la vie normale.

On voit que les limites et le lieu sacré participent chacun de leur côté à la nature du domaine du sacré libre. Ils ont aussi des rapports directs entre eux.

Les dieux du lieu sacré, les patrons du territoire, sont plus particulièrement présents en deux endroits : dans leur sanctuaire et à la limite même. Les saints et les dieux qui protègent la ville demeurent dans leur temple ou leur cathédrale. Mais ils apparaissent en même temps sur les murs d'enceinte. Ils y ont des chapelles et des statues. Ils défendent aussi la limite de la possession territoriale de la ville et ils y reçoivent les actes de vénération, que leur paye le voyageur venant de l'étranger. On les voit peints ou sculptés sur les bornes terminales.

Inversement, les dieux des limites demeurent et reçoivent un culte dans le sanctuaire central. Les Lares, vénérés aux croisements des limites, aux *compita*, ont leur culte installé aussi bien dans chaque ferme, que dans le centre de l'État, seigneur du territoire entier. Les *Lares compitales* ont ainsi donné naissance d'une part aux *Lares familiares* et de l'autre aux *Lares Augusti* impériaux. Mais il y a plus. Le dieu qui incarne le plus parfaitement l'idée de limite, *Terminus*, la borne divinisée qui est plantée à la limite, est présent dans le centre religieux de l'État, sur le Capitole. Il y est érigé dans le sanctuaire qui est par excellence celui de l'État, dans le temple de Jupiter, ce patron attitré de la puis-



sance romaine, et il est le seul dieu ancien qui jouisse d'un privilège pareil. Sa fête annuelle, les Terminalia, est célébrée aussi bien dans le temple du Capitole, qu'à l'ancienne limite de l'*Ager Romanus*, la sixième borne milliaire de la voie Laurentine, et qu'à chaque limite de propriété privée.

Si les actes religieux et la vie spirituelle revêtent ainsi le même aspect dans le lieu sacré de l'unité religieuse territoriale et à sa limite, il est justifié de reconnaître une identité foncière de nature entre l'un et l'autre, ainsi qu'entre les deux et le domaine extérieur. On a vu que les êtres spirituels de tout ordre sont présents en même temps dans le lieu central du culte territorial, aux limites et dans le vague monde extérieur situé au delà de celles-ci. Il s'agit donc d'étendues d'une qualité particulière, différente de celle des intervalles qui les séparent. Dans les premières, le sacré se réalise à sa guise, et l'on ne peut se garer des effets de sa redoutable puissance, qu'en se soumettant à une préparation rituelle. Le sacré y est, pour ainsi dire, concentré. Dans les intervalles, ceux où l'on vit et où l'on travaille, les effets de la réalisation du sacré n'arrivent qu'atténués par les rites, qui interceptent et font changer de direction toute influence nocive. Ce sont des étendues normalement désacralisées, impropres aux actes de la religion et, à part certains moments, réfractaires à l'ingérence immédiate des puissances spirituelles. Leur qualité religieuse est contraire à celle du lieu sacré et à celle des limites.

### III

Mais comme le culte célébré dans le lieu sacré étend ses effets au territoire entier, compris entre lui et les limites, et que, d'autre part, le culte célébré aux limites intérieures a une répercussion dans la zone, située entre celles-ci et une limite extérieure éventuelle, un système d'équivalences se dégage, en même temps qu'un système d'ondes et d'intervalles qui règle l'intensité des manifestations du sacré. Tout lieu central du culte équivaut à l'univers. Toute bande de terrain qui sert de limite équivaut à l'étendue extérieure. Les manifestations du sacré se produisent à l'intérieur du lieu sacré et à chacune des limites concentriques



qui l'entourent — limite de la ville, limite de son domaine foncier, de son district administratif, de l'État — jusqu'à l'étendue vague qui n'a plus d'autre limite que celle de l'univers et au delà de laquelle sont les demeures des dieux, les Élysées et Paradis divers, et les pays des morts. Entre ces zones de manifestations intenses du sacré s'étendent des intervalles, dont le degré de désacralisation décroît en allant de l'intérieur vers l'extérieur, et dont chacune est opposée à tout ce qui l'entoure, par rapport à la direction des effets du sacré, tandis que chaque zone intérieure équivaut au monde entier situé en dehors d'elle. C'est ce que les augures romains ont exprimé d'une façon très claire en distinguant les diverses catégories de territoires qui entourent Rome. Il y a d'abord la Ville même, l'*Urbs*, qui est limitée par le *pomerium*. Vient ensuite l'*ager Romanus*, puis l'*ager Gabinus* qui lui est agrégé. Les pratiques augurales ordinaires ne concernent que ces deux *agri*. Plus loin est l'*ager peregrinus*, pour lequel la divination est pratiquée à part, plus loin encore l'*ager hosticus*, le territoire ennemi, et enfin l'étendue vague, l'*ager incertus*.

La règle de ces ondes d'intensité ainsi que de leurs intervalles est une convention géométrique. Non pas que les propriétés physiques du terrain n'aient aucune influence sur le choix de l'emplacement où le culte est célébré, ou bien sur le tracé des limites. Il est certain que la présence d'une fontaine, d'une grotte, d'un roc, d'un arbre particulier en un lieu, le prédestine pour ainsi dire à devenir un lieu sacré. De même les chaînes de hauteurs, les cours d'eaux, les arbres marquants deviennent des limites ou des bornes terminales. Les arpenteurs romains les appellent *termini ante missi*. Mais si les phénomènes naturels décident souvent du choix des lieux, ils ne modifient pas la manière dont est représenté le rapport spatial entre le lieu sacré et la limite. C'est toujours d'un système de zones et bandes concentriques qu'il s'agit, zones et bandes disposées autour d'un point qui est le lieu sacré. La preuve en est, d'une part en ce que le point central, ou supposé tel, est sacré par le fait même, comme le lieu de l'assemblée des druides gaulois chez les Carnutes, ou bien Temair, le milieu conventionnel de l'Irlande, qui est l'emplacement de la fête la plus importante de ce pays. D'autre part, les lieux sacrés sont représentés comme étant chacun pour soi



le centre du monde et du district, même lorsque leur situation excentrique est évidente. On les élève au rang de centres. L'exemple des *ἱερῶν* des sanctuaires grecs est trop connu et trop éloquent, pour qu'il soit nécessaire de l'analyser ou d'en citer d'autres.

A cette convention géométrique, concernant la disposition des qualités religieuses de l'étendue, correspond une convention numérique, qui concerne les intervalles des ondes d'intensité, par lesquelles se manifeste le sacré. On se rappelle que c'est à la sixième borne milliaire qu'a lieu la célébration publique des Terminalia. Or c'est la sixième limite que les arpenteurs latins établissent comme limite principale à partir du *cardo* et du *decimanus* de départ. Leur art leur prescrit de diviser l'étendue assignée en carrés égaux, dont toutes les limites sont droites et se croisent à distances fixes, ce qui aboutit évidemment à manquer de terrain ou à en avoir un excédent à la lisière de l'étendue qu'on morcelle, entre la limite naturelle et la limite artificielle. Les parcelles de forme irrégulière qui restent, dites *agri subsicivi* ou *extraclusi* ne sont pas assignées aux colons. Jusqu'au temps de Domitien elles sont propriété de l'Empire, c'est-à-dire, pratiquement, des terrains nuls, dont la jouissance est interdite aux adjacents et qui demeurent à l'état de terrains vagues. Ils participent ainsi à la nature des limites. Enfin, il y a une proportion qu'on observe entre l'étendue de l'unité territoriale et celle des zones qui l'entourent. La Ville de Rome s'agrandit en fonction de l'agrandissement de l'*Ager Italicus* d'abord, c'est-à-dire du domaine foncier du peuple Romain en Italie, et ensuite de l'Empire. A chacun de ces agrandissements, un sénatus-consulte décrète une délimitation nouvelle du *pomerium*, dont les cippes sont transférés plus loin.

Je crois donc pouvoir conclure que dans la religion l'espace est représenté comme une succession d'étendues limitées, disposées concentriquement autour du lieu sacré, disposition dans laquelle chaque étendue extérieure est de qualité opposée à celle qu'elle renferme. En même temps, le lieu central d'une part, chaque limite de l'autre, équivalent à tout ce qui les entoure, et jouent le rôle d'un point et de lignes où les manifestations du sacré atteignent leur pleine intensité. Le système entier part d'un principe conventionnel géométrique et numérique, qui se mani-



festes dans un rapport fonctionnel entre la largeur des intervalles et celle de l'étendue centrale.

## IV

Cependant, ce qu'on vient de dire n'épuise pas la notion d'étendue, qualifiée suivant sa situation par rapport à un point de l'espace, qui est considéré comme central, et par rapport aux limites. Sur le système décrit chevauche un autre dont la base est l'orientation.

En effet, l'étendue est divisée en parties orientées. Les Romains distinguent entre les *finés*, qui embrassent tous les genres de limites, celles qui tirent leur origine de la mensuration et qui sont orientées. Ce sont les *limites*. Leur tracement a pour point de départ la division de l'étendue en deux fois deux parties par deux lignes, qui se croisent au point central du territoire mesuré. L'une de ces lignes est dirigée du Nord au Sud. C'est le *cardo*. L'autre va de l'Est à l'Ouest et se nomme *decimanus* ou *decumanus*. Parallèlement au *cardo* et au *decimanus* principaux, dits *maximi*, on en trace d'autres à intervalles égaux, de manière à diviser l'étendue entière en parcelles carrées et de grandeur égale. La situation exacte de chacune de ces parcelles est définie par rapport au *cardo* et au *decimanus maximi*, en supposant que l'arpenteur se tient au croisement de ceux-ci et regarde vers l'Ouest. Il a donc le Nord à sa droite, le Sud à sa gauche, l'Est est derrière lui et l'Ouest devant. On dit d'une parcelle : *sors prima dextra decumanum tertium, ultra cardinem secundum*.

Or, cette manière d'établir le cadastre a une origine religieuse. Les théoriciens latins de l'arpentage se réclament de l'enseignement des devins étrusques dans leur division du monde par le *cardo* et le *decimanus*. En effet, les augures romains procèdent comme les arpenteurs, lorsqu'ils entreprennent d'interroger la divinité. Ils commencent aussi par diviser le monde en deux fois deux parties par deux lignes, qui se croisent au lieu où se tient l'augure. Ces parties s'appellent de même *dextra et sinistra, antica et postica*. Ils obtiennent ainsi quatre quartiers orientés différemment, qui sont dits *regiones* ou *spatia*. La valeur des signes dépend du quartier où ils se produisent, et elle est con-



traire dans les moitiés du ciel opposées l'une à l'autre. On sait, par exemple, que les Romains considéraient la gauche comme de bon augure, la droite comme défavorable, contrairement à l'interprétation des devins grecs et gaulois. Sans doute, dans le petit nombre de textes connus, qui nous renseignent sur la pratique de la divination romaine, l'augure n'apparaît pas toujours la face tournée vers l'Ouest, comme doit l'être l'arpenteur, de sorte que sa gauche et sa droite ne correspondaient pas toujours au Sud et au Nord. Mais, dans la pratique, les arpenteurs n'étaient pas non plus toujours aussi rigoureux, et il leur arrivait d'établir les *cardines* de l'Est à l'Ouest et les *decimani* du Nord au Sud. Ils l'ont fait par exemple dans l'*ager* Campanien. De plus, il est un fait qui permet de considérer l'orientation de l'augure face à l'Ouest comme normale. C'est la désignation du ciel par l'augure officiant du mot *templum*. Or, on nous dit que l'orientation des *templa* terrestres est la plus convenable, lorsque leur entrée est ménagée dans le côté Est du quadrangle qu'ils forment, de sorte qu'on y entre la face tournée vers l'Ouest.

La géomancie chinoise permet de voir plus clair dans la distinction de qualités diverses dans les parties de l'étendue, suivant leur orientation par rapport à un point central. Chaque point cardinal est en Chine le siège d'un principe dont dérive une influence et auquel correspond un élément, un astre, un animal, une couleur et une saison. Chacun de ces principes est exprimé par un signe double — quatre signes en tout — dérivés de deux signes simples, qui désignent les deux Puissances Régulatrices, *Liang I* : le Souffle Céleste, *Yang*, et le Souffle Terrestre, *Yin*. Ces deux signes simples combinés par trois fois donnent naissance à huit trigrammes, dont chacun exprime une qualité différente, et qui sont localisées aux quatre points cardinaux et aux quatre points intermédiaires. Ainsi, au Sud est le signe *Khien*, le Ciel, auquel correspondent le Soleil, la Chaleur, l'Oiseau, la Couleur Rouge, l'Été. Au nord est *Khwun*, la Terre, ainsi que la Lune, le Froid, la Tortue, la Couleur Noire, l'Hiver. A l'Est est *Li* — le Feu, avec les Étoiles, l'Aurore, le Dragon, la Couleur Bleue et le Printemps. Enfin à l'Ouest est *Khan* — les Eaux, les Planètes, la Nuit, le Tigre, la Couleur Blanche et l'Automne. Au Nord-Est, Sud-Est, Sud-Ouest et Nord-Ouest



sont respectivement localisés *Chen*, le Tonnerre, *Tui*, les Exhalaisons humides, *Sun*, Vent et Bois, *Ken*, la montagne. Un système élaboré dans les plus infimes détails a été dérivé des huit trigrammes, de sorte que tout point quelconque du cercle de l'espace a son signe et est le siège d'une influence.

Ces influences s'exercent sur chaque point de l'étendue, et de leur combinaison harmonieuse dépend, si l'emplacement donné est propre au séjour des hommes, des morts ou des dieux. L'art du géomancien consiste à apprécier dans quelle proportion ces influences sont mêlées dans le lieu étudié, et au besoin de corriger cette proportion en modifiant l'aspect des choses, en dressant des obstacles aux influences trop prononcées. Comme une hauteur, qui par rapport à un endroit incarne l'influence du Dragon, est Tigre ou Tortue par rapport à un autre emplacement, il est évident que les qualités des parties de l'étendue n'existent que relativement au point où se tient le géomancien et qu'elles dépendent des directions qui partent de ce point central.

La même chose a lieu à Rome, où l'augure attribue des qualités différentes et contraires aux régions du ciel, suivant leur orientation par rapport au lieu où il officie. La répartition des qualités différentes dans les régions orientées de l'espace pivote ainsi autour du même point central, autour duquel sont disposées les zones limitées et concentriques. Ce point n'est pas un point géographique quelconque. C'est simplement celui où je me tiens, celui où demeurent mes dieux et où je célèbre mon culte. L'espace n'a de valeur que par rapport à ce point et il ne joue pas de rôle en soi.

Quant au principe de la division du monde en régions orientées, il est conventionnel, malgré les apparences. Sans doute, si les Chinois situent le Soleil et la Chaleur dans le Sud, l'Aurore dans l'Est, ce sont là des localisations basées sur l'expérience. Mais la part de l'expérience est minime, sinon nulle, dans la division même du cercle de l'étendue. Il n'y a aucune raison expérimentale de diviser le monde deux fois en deux parties ainsi que le font les Romains et les Chinois, et la preuve en est dans ce que d'autres peuples divisent le monde différemment. Dans le Loango et chez les Yoruba de la Guinée, le monde est divisé en six parties, qui correspondent aux six catégories dans lesquelles est classé tout ce qui existe. Chez les Babyloniens le



nombre six décide lui aussi de la division de l'espace. Or le principe de cette division correspond au fractionnement réel du territoire. En Irlande, où l'orientation a le même point de départ qu'à Rome, il y a quatre royaumes vassaux entourant l'apanage du roi suprême qui porte le nom significatif de royaume du Milieu, *Mide*, tandis que dans la division des territoires des clans on retrouve les traces de l'application du nombre trois, de même que dans la plus ancienne Rome, où il y a trois tribus. En Loango, six provinces vassales sont disposées autour de l'apanage du roi, qui est un dieu et dont le district propre est un district sacré. Le principe de la division de l'étendue est issu de la répartition territoriale du groupe.

Les qualités qui dépendent de l'orientation ne sont pas propres aux seules régions de l'étendue. Elles le sont aussi, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, aux limites qui séparent ces régions et qui sont, elles aussi, orientées.

Ces limites sont les chemins des influences. Le *cardo* et le *decimanus maximi* sont les voies principales de la colonie, qui doivent aboutir au marché. Leur largeur est calculée en conséquence. Mais, ainsi qu'on l'a dit, toutes les autres *limites* sont des chemins publics, réservés à cet usage par la loi. C'est en suivant les limites qu'on accède aux champs. Aussi est-il naturel que les limites participent à la nature des chemins. Ce ne sont pas seulement des hommes qui y circulent, ce sont aussi les êtres spirituels de toute sorte, esprits et démons, influences favorables ou nocives. Le sacré est libre sur ce terrain, qui en étant à tous n'est à personne, et qui unit le centre social et religieux de l'unité territoriale, le marché et son sanctuaire, au vaste monde. Ce sont autant de brèches, par lesquelles les puissances sacrées pénètrent à l'intérieur du domaine humain, malgré les limites concentriques qui entourent celui-ci.

Cela est si vrai que les mêmes cultes se retrouvent à l'intersection des limites et aux carrefours des routes. Le *compitum*, où est élevée la chapelle des Lares, est l'un et l'autre, et ces divinités sont vénérées aussi bien comme protecteurs des champs limités que comme dieux des carrefours urbains. On invoque aussi bien les *Lares compitales*, que les *Lares semitales* et *viales* et une inscription de Germanie est dédiée expressément *Laribus*



*competalibus sive Quadriviis*, ce qui doit être rapproché des nombreuses inscriptions de la même province ainsi que de la Gaule orientale, qui sont dédiées *Biviis*, *Triviis*, *Quadriviis*. Les dieux champêtres vénérés aux croisements des limites se sont ainsi confondus avec les divinités particulières des carrefours.

S'il en est ainsi, il paraît justifié de supposer que la qualité des influences qui usent de la limite pour pénétrer à l'intérieur de l'unité territoriale est celle-là même qu'on localise dans la région de l'espace, vers laquelle est dirigée la bande de la limite, et qu'ainsi les influences du Nord et du Sud, autrement dit de droite et de gauche, viendraient par la voie du *cardo*, et celles d'Est et d'Ouest, ou d'arrière et d'avant, par la voie du *decimanus*. Le fait ne peut, à ma connaissance, être démontré en ce qui concerne les croyances romaines. Mais les faits chinois confirment l'opinion énoncée en ce qu'elle a de général. En Chine, les influences qui viennent des points cardinaux emploient les routes, chemins et sentiers, qui mènent de ces points vers le lieu étudié par le géomancien. Je n'ai pu réunir jusqu'ici de faits topiques européens analogues à celui-ci, mais certains indices me convainquent qu'ils existent dans le folklore actuel.

#### CONCLUSION

Je résume et je conclus.

L'étendue, telle que la fait apparaître l'étude de son morcellement et de ses limitations, n'est pas dans la religion et la magie qu'une pure quantité, et, à plus forte raison, qu'une forme de l'entendement.

Elle est un système de qualités concrètes et mutuellement irréductibles, qui existent en fonction d'un lieu sacré et sont ordonnées par rapport à lui en zones concentriques et en régions, ou plutôt en secteurs orientés.

L'étendue qualité intervient par elle-même dans les actes et les événements de la religion et de la magie.

Je crois que l'étude ultérieure doit être dirigée sur les questions de l'orientation, qui sont loin d'être résolues, et sur celles de la représentation de l'espace. Celle-ci est à peine ébauchée du côté du cosmos et presque entièrement négligée en ce qui



concerne la cartographie des différents peuples et des civilisations diverses, ainsi qu'en ce qui concerne la direction.

IHKM

B. 3145

---

alice 63/72d



B.2145

